



Communauté de communes

**Personnel – Administration Générale
Mutualisation**

OBJET : Multi accueil à la Borderie – Création de postes

EXPOSE

L'attractivité du territoire liée à la position de l'intercommunalité au cœur du Grand Ouest, le réseau ferroviaire reliant Châteaubriant à Nantes et Rennes rendent ce territoire particulièrement dynamique. En témoignent les nombreux projets d'implantation et développement d'entreprises. Le territoire est aussi doté du 3ème pôle de santé du Département.

De nombreuses arrivées de foyers ont été enregistrées ces derniers mois, se traduisant en particulier par l'intense activité de développement des constructions. Une demande accrue d'accompagnement de ces familles s'est développée en particulier pour la garde des jeunes enfants, les activités jeunesse mais aussi en terme d'accompagnement à la parentalité.

En matière de petite enfance, cela se traduit par des taux de fréquentation des multi accueils supérieurs à 76 %. Les 68 places proposées ont permis d'accueillir 219 enfants en 2023.

En parallèle, le nombre d'assistantes maternelles a baissé de façon conséquente sur le territoire : -45 % en 3 ans.

Lors de la Commission d'Admission des Multi accueils en novembre 2023, une centaine de demandes d'accueils de jeunes enfants n'avaient pas pu être satisfaites.

Le Conseil Communautaire a délibéré le 27 juin 2019 afin de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF. Ce contrat a été signé le 17 septembre 2019 couvrant la période 2019-2022. Il prévoit le financement de 36 places supplémentaires pour l'accueil de la petite enfance.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 30 juin 2022, a engagé la construction d'un multi accueil à la Borderie offrant 24 places supplémentaires et situé à proximité immédiate du Centre de Loisirs.

Ce bâtiment composé d'une salle de motricité de dortoirs, d'espaces techniques et de jardin représente une surface de 392 m², pour un montant de 1 352 000€ HT avec une participation de la CAF de 456 000 € et une participation de l'Etat de 500 000 €.

Le principe constructif proposé par l'architecte repose sur un bâtiment à ossature bois.

Le confort thermique a fait l'objet d'une attention particulière. Une Simulation Thermique Dynamique (STD) consistant à simuler le comportement thermique du bâtiment selon de nombreux paramètres et caractéristiques (enveloppe thermique, apports internes, implantation géographique, exposition, ensoleillement, inertie du bâtiment, donnée météo, ...) a été effectuée en phase étude. Cela a permis de travailler le confort d'été, le calcul du besoin de chauffage et de ne pas retenir le principe de climatisation.

Ainsi, le bâtiment disposera d'une ventilation générale réalisée par une centrale double flux. Il sera possible d'effectuer un rafraîchissement nocturne du bâtiment par sur-ventilation, garantissant ainsi une température inférieure à la température maximum définie par la Protection Maternelle et Infantile de 32 °, les températures annoncées variant entre 21 et 26°, en période de forte chaleur. Des débords de toiture sont prévus pour limiter l'apport solaire en journée et des systèmes d'occultation sont installés pour limiter l'ensoleillement. Ces éléments permettront de maîtriser la consommation énergétique du bâtiment.

L'accueil des enfants s'effectuera à partir de 7h30 jusqu'à 19h, permettant d'optimiser au maximum la période d'accueil à effectif maximum soit 28 enfants entre 9h30 et 17h soit 7h30, sachant que les familles sont particulièrement demandeuses d'accueil sur ces plages horaires, sans négliger pour autant les accueils le matin et le soir.

La livraison du bâtiment est prévue fin juillet 2024. Afin d'assurer l'accueil, 6,5 auxiliaires de puériculture seront en charge des enfants, accompagnées d'un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants (EJE). L'équipe sera complétée de 1,5 agents en charge de l'entretien et en renfort pour la préparation et la livraison des repas.

La date de mise en service de cet équipement est prévue pour la rentrée 2024. Il convient donc de procéder aux recrutements à compter du 1^{er} août pour l'EJE et mi-août pour les auxiliaires de puériculture.

Afin de multiplier les chances de recruter les candidats, il vous est proposé d'ouvrir les postes sur plusieurs grades :

Aussi, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 1 poste d'EJE à temps complet et 1 poste d'EJE de classe exceptionnelle,
- 5 postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet et 5 postes d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure à temps complet,
- 2 postes d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps non complet (26.25/35èmes) et 2 postes d'auxiliaires de puériculture de classe supérieure à temps non complet (26.25/35èmes),
- 3 postes d'adjoint technique à temps non complet (17.5/35) et 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (17.5/35).

Il est à noter qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ou lorsque la nature des missions ou les besoins du service le justifient, les postes créés pourront être occupés par des contractuels dans les conditions fixées par le Code Général de la Fonction Publique. Ils devront dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans des missions similaires.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades correspondants en tenant compte de leur expérience professionnelle.

Les postes laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du Comité Social Territorial.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et Mutualisation » réunie le 2 avril dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

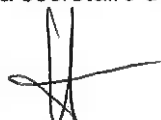
Grade des postes créés	Temps de travail	Nombre de postes
Educateur de Jeunes Enfants	Temps complet	1
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	1
Auxiliaires de puériculture de classe normale	Temps complet	5
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	Temps complet	5
Auxiliaires de puériculture de classe normale	Temps non complet (26.25/35)	2
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	Temps non complet (26.25/35)	2
Adjoint technique	Temps non complet (17.5/35)	3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet (17.5/35)	3

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 18 avril 2024

La secrétaire de séance


Lucie PAUL

Le Président


Alain HUNAULT

AR-Préfecture

044-200072726-20240419-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Matthieu HAMARD	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO			X	P	Mme Catherine LE HECHO	
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	X	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL		X			
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Olivier POIRIER	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS			X	P	Mme Isabelle MICHAUX
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	Mme Anita BONNIER	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET			X	P	M. Daniel RABU
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER			X		
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20240419-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024



Le Président,

Alain HUNAUT